



## Après un mariage célébré en Israel : inscription dans le registre suisse de l'état civil

05.04.2022

### Documents à soumettre

- acte de mariage original en hébreux Teudat Nissuin (ou Neeman LaMakor) + Apostille
- copie des passeports en cours de validité des conjoints
- Pour les ressortissant(e)s Suisses : Extrait du registre d'état civil incluant les noms précédents et le statut d'état civil, en hébreux, Tamzit Rishum Male + Apostille
- Formulaire « [Enregistrement de mariage](#) »

### Pour le conjoint/partenaire (homme ou femme) de nationalité étrangère:

- acte de naissance original (bilingue Hébreux / Anglais) Teudat Leida + Apostille
- acte original relatif à l'état civil **avant** le mariage:
  - a) certificat de célibat : extrait du registre d'état civil en hébreux incluant la mention « sans partenaire précédent » Tamzit Rishum Male + Apostille
  - b) acte de divorce avec mention de l'entrée en force en hébreux Teudat Girushin + Apostille
  - d) acte de décès du conjoint ou de la conjointe décédé (e) en hébreux Teudat Ptira + Apostille

Les documents originaux sont destinés à l'autorité de l'état civil compétente en Suisse et ne doivent pas être datés de plus de six mois. Ils ne sont pas restitués. Les photocopies ne sont pas acceptées. Des documents supplémentaires peuvent être exigés, si besoin.

### Traduction

Les documents en hébreux ne doivent pas être traduits.

## Légalisation

Les actes de mariage israéliens doivent en premier lieu être légalisés par le Ministère des Religions (Misrad Hadatot) et dans un deuxième temps munis d'une Apostille par le Ministère des Affaires Étrangères (Misrad Hahuts) avant d'être remis à l'Ambassade de Suisse.

Ministère des religions (Misrad Hadatot)  
Rehov Knafei Neshirim 7  
Givat Shaul  
JERUSALEM

Lien : [https://www.gov.il/he/departments/guides/ratification\\_of\\_marriage\\_certificates](https://www.gov.il/he/departments/guides/ratification_of_marriage_certificates)

Ministère des affaires étrangères (misrad hahuts)  
Section des affaires consulaires (Hamachlaka Hakonsularit)  
Sderot Itzchak Rabin 9 (à côté de la Bank of Israel)  
Jerusalem

Tél: 02-530-3301

e-mail : [imutim@mfa.gov.il](mailto:imutim@mfa.gov.il)

link: [https://www.gov.il/he/Departments/General/document\\_verification/](https://www.gov.il/he/Departments/General/document_verification/)

## Emoluments

L'inscription du mariage dans le registre de l'état civil est gratuite.

Ambassade de Suisse en Israel  
228 Hayarkon Street  
P.O. Box 6068  
6106001 Tel Aviv  
Phone: 03 546 44 55, Fax: 03 546 44 08  
[telaviv@eda.admin.ch](mailto:telaviv@eda.admin.ch), [www.eda.admin.ch/telaviv](http://www.eda.admin.ch/telaviv)